

N°DEC-2023-174

DÉCISION DU MAIRE

ORGANISATION PAR ELIDAM PROD & EVENT, D'UN SPECTACLE INTITULÉ « SPECTACLES LES TROIS FANTASTIQUES », À L'OCCASION DE LA « SOIRÉE DE LA RÉUSSITE » DU « FESTIVAL DE LA JEUNESSE » 2024, LE 13 JANVIER 2024 AU GYMNASSE EUGÉNIE COTTON

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023 modifiée, portant budget 2023 ;

VU le projet de contrat avec ELIDAM PROD & EVENT – 13 rue du Murget 95260 BEAUMONT-SUR-OISE ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'un spectacle intitulé « Spectacle les trois fantastiques », dans le cadre de la « Soirée de la réussite » organisée à l'occasion de l'évènement municipal du « Festival de la Jeunesse » 2024, le 13 janvier 2024, au gymnase Eugénie Cotton.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire ELIDAM PROD & EVENT, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 3 000 € HT.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 13 septembre 2023.

Le Maire,

Pour le Maire empêché
L'Adjoint au Maire
Denis ÖZTORUN



Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 12 OCT. 2023
Et de sa publication le 12 OCT. 2023

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS
